



Test de paternité pour obtention d'une pension

Par **gnagnou**, le **29/01/2008 à 02:49**

je suis une future mère de 27 ans,célibataire (étant donné que j'ai mis fait à notre relation), je suis actuellement enceinte de 3 mois et 2 semaines.
je voudrai savoir si je peux contraindre mon ex copain à un test de paternité dans le but d'obtenir une pension?
je suis sans emplois pour l'instant, et jusqu'a present je n'ai eu que des CDD.
merci de bien vouloir me répondre

Par **Jurigaby**, le **29/01/2008 à 13:35**

Bonjour.
Non, votre ex peut refuser le test mais le juge devra tenir compte de ce refus dans son appréciation.
Pour pouvoir en arriver jusque là de toute façon, il vous faut des indices importants laissant supposer que votre ex est bien le papa des gamins..

Par **gnagnou**, le **29/01/2008 à 15:57**

je vous remercie de votre réponse
mais je ne comprend pas ce que vous entendez comme indices important sachant ke je n'ai eu que lui et que notre relation été connu de tout le monde étant donné qu'elle a durée presque 3 ans (amis, famille)

Par **Jurigaby**, le **29/01/2008** à **18:09**

Bonjour.rnrnben les indices importants, c'est justement tout ça..rnrnDe toute manière mais ça c'est l'avocat qui vous le dira, il existe une procédure qui permet d'obtenir de l'argent de la part de votre ex pour le bébé et qui est beaucoup moins lourde que la procédure que vous envisagez.